

# Les conducteurs bénévoles

## ► JUVIGNY-LES-VALLÉES

### *Juvigny-le-Tertre*

Claude et Colette GANNE  
500 route de l'Asselinaie - Tél. 02 33 59 12 89

Isy MARTIN  
Impasse de la Cerisaie - Tél. 02 50 26 07 57

### *Chérencé-le-Roussel*

Patrick LEPEIGNE  
2 impasse Les Longs champs - Tél. 06 07 24 01 17

Judith PUGLIESE  
2170 route de Bellefontaine - Tél. 06 21 08 11 96

### *La Bazoge*

Michel GARNIER  
4689 route de St-Hilaire - Tél. 02 33 59 35 43  
06 40 06 40 95

### *Le Mesnil-Rainfray*

Sabine PECH  
4 route de la Fortais - Tél. 06 49 57 57 60

## ► REFFUVEILLE

Jean-Pierre et Isabelle DE LAUNAY  
Impasse du Bois Ambroise - Tél. 06 61 74 09 17

Nelly JAMMES  
3 impasse Le Hamel - Tél. 06 02 25 83 75  
02 33 48 99 94

► Présidente de l'ACF :  
Maryvonne FRANÇOIS - Tél. 02 33 68 37 93

► Coordinatrice locale :  
Isabelle DE LAUNAY - Tél. 06 61 74 09 17  
Reffuveille

► Solidarité transport, un partenariat  
entre la MSA et l'Association culturelle  
et familiale de Juvigny-le-Tertre.

N'hésitez pas à contacter  
la coordination départementale  
**Solidarité transport**

Tél. 06 68 14 95 59

[solidarite-transport.manche@famillesrurales.org](mailto:solidarite-transport.manche@famillesrurales.org)



vous accompagner

# Solidarité transport

■ Juvigny-les-Vallées  
et communes alentour



MSA Côtes Normandes - Service Communication - © photos : MSA CN - 2019

## Solidarité transport

La MSA et l'Association culturelle et familiale de Juvigny-le-Tertre proposent un service de transport assuré par des bénévoles.

## Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans solution de transport, non imposables sur le revenu et adhérentes à l'association, quels que soient leur âge et leur régime de protection sociale.

## Pour quoi ?

Pour accompagner les personnes dans des déplacements occasionnels, hors dimanches et jours fériés : visites de convivialité, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites médicales...

Sont exclus les transports pris en charge par l'assurance maladie, les caisses de retraite, les mutuelles, etc...

## Où ?

Dans un rayon géographique limité.

Voir carte ci-contre.

## Quelle sera votre participation ?

- L'adhésion annuelle à l'association.
- Une participation aux frais de déplacement du bénévole.

Un reçu vous sera remis par le bénévole.

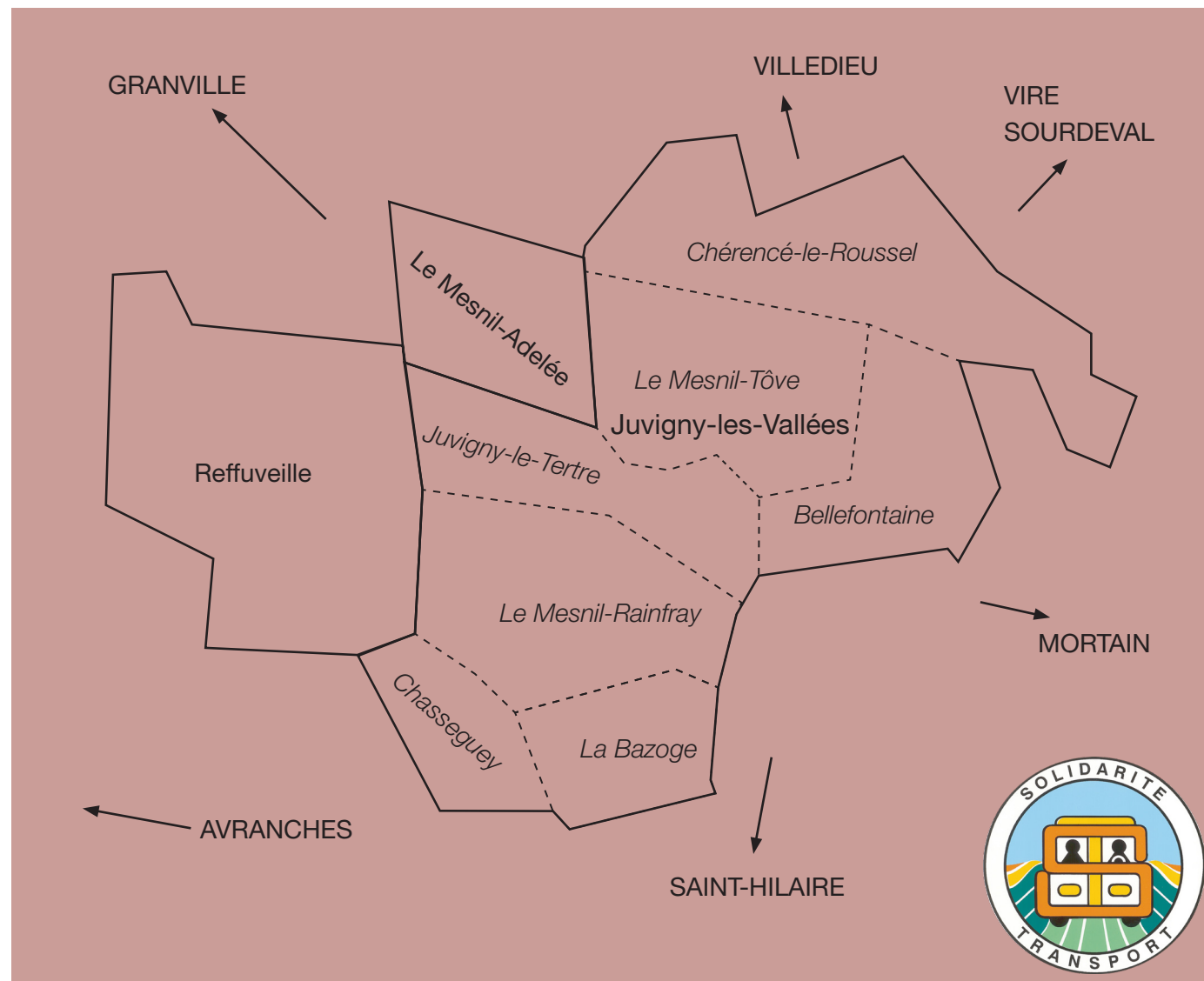
## A qui vous adresser ?

Pour bénéficier de ce service, adressez-vous au bénévole le plus proche de votre domicile figurant sur ce document.

Prendre contact avec lui 48 heures avant le déplacement.

## Zone géographique desservie

Votre lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur l'une des communes ci-dessous :



Votre transport peut être assuré dans une zone délimitée

par les villes de : ■ Avranches ■ St-Hilaire-du-Harcouët ■ Mortain  
■ Sourdeval ■ Vire ■ Villedieu ■ Granville